



MAIRIE
DE

VIOLS-LE-FORT

34380

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

		Séance du 30 juin 2025			
		Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
Date de la convocation		L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DURAND, Maire.			
	25/06/2025	<i>2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 23 juin 2025, le Conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois pouvant délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum</i>			
Nombre de Conseillers					
	Exercice 15				
	Présents 5				
	Votants 6				
Secrétaire de séance : Rodolphe THIRIEZ		Anne DURAND	x		
		Rodolphe THIRIEZ	x		
		Patrick MICHEL	x		
		Florence MALAVIALLE		x	Rodolphe THIRIEZ
		Nicole RATAJCZAK	x		
		Nicole MATHE		x	
		Alain SANCHEZ		x	
		Florence FREY	x		
		Laurent PARENTINI		x	
		Brice HOULES		x	
		Delphine LÉBOUCHER		x	
		Edith GARCIA		x	
	Alexandre SINTES		x		
	Sébastien FOULQUIER		x		
	Alissia LOURME-RUIZ		x		

2025031 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ANCIEN ABRIBUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme,

La commune est propriétaire d'un abribus situé à l'intersection de la route des Annelles et de la rue du Meunier ; il était utilisé lors des liaisons d'Hérault Transport or l'arrêt a été déplacé et cet abribus n'est plus utilisé comme tel.

Par correspondance en date du 9 avril 2025, un particulier a fait part à la commune de son souhait de le réhabiliter afin de créer un lieu d'échange et d'emprunt de livres en libre-service.

Ce Monsieur, Artiste plasticien et photographe, porte ce projet à titre personnel, bénévolement et en collaboration avec la librairie « La Bestiole » située sur la commune ; il souhaite tapisser le fond avec des pages de livres de poche de récupération et l'étayer d'étagères pour le dépôt des livres.

Ce projet revêt un intérêt à double titre pour la commune : réhabilitation d'un lieu actuellement inutilisé et création d'une « boîte à livres » pour l'ensemble des habitants.

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20250630-2025031-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025



Considérant ce qui précède, il peut être répondu favorablement à cette sollicitation par la mise en place de la convention jointe en annexe qui prévoit la mise à disposition de cet abribus à ce Monsieur pour une année renouvelable tacitement dans la limite de deux années consécutives, à titre gratuit compte tenu du projet et des aménagements qu'il entend faire.

Son Maire entendu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention à signer, joint en annexe ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

La Maire,
Anne DURAND



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Viols-le-Fort, Hérault. The stamp features a central emblem of a seated figure holding a staff and a sword, surrounded by the text 'MAIRIE DE VIOLS LE FORT' and 'Hérault'. A handwritten signature in blue ink is written across the stamp.

Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le : 02/07/2025

La Maire,

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20250630-2025031-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

